

La Commission européenne a mis ses menaces à exécution.

Les poissons camerounais sont désormais interdits d'entrer en Europe. La Commission avait déjà averti les autorités camerounaises en février 2021 leur reprochent de ne pas suffisament combattre la pêche illicite.

Le Cameroun a donc rejoint la liste des pays « non coopérants en matière de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ». Le Cameroun est placé sur la liste noire d'États sanctionnés, aux côtés des Comores, la Guinée ou encore le Sri Lanka.

Le commissaire européen à la Pêche, Virginijus Sinkervicius, reproche aux autorités de Yaoundé de n'avoir rien fait depuis un an pour freiner la pêche illicite. Le Cameroun, dit-il, a même « continué à enregistrer des navires de pêche opérant en dehors de ses eaux sans que leurs activités ne fassent l'objet d'un quelconque suivi ».